

PRESENTS :

Didier TREMOUREUX, élu référent, Eddy DUPUIS, agent territorial, Paulette LEQUESNE, Kahina YAZID, Pascal BOIRET, Thomas CAMMAS, Peggy PARREIRA, Laurence ASSOUS, Alain GERBAULET, Angélique MILLAC, Hervé PARENTI, Laurence MATUSZEK, Pierre COICADAN, Pierre CHEVALLET.

ABSENTS EXCUSES :

Didier BOUKOBZA, Philippe DULOQUIN ;

ABSENT :

Ghozali TOUMI

OBJET DE LA REUNION :

Présentation et prise de contact des membres titulaires et mise en activité du comité de quartier

PREAMBULE :

Le Président du Comité de Quartier ainsi que le représentant de la Mairie remercient les membres du Comité pour leur engagement au sein de leur quartier.

RAPPEL DU ROLE DU COMITE :

Les membre du Comité seront un lien entre la Mairie et les administrés de leur quartier et pourront être consultés par la Mairie au sujet de projets envisagés par la commune.

RYTHME DES REUNIONS :

Une réunion par trimestre est envisagée afin de permettre aux membres de s'exprimer et de faire des propositions pour améliorer la vie dans leur quartier. Une fois par an, le Maire réunira les membres du Comité afin de prendre connaissance des différentes demandes.

ROLE DES MEMBRES DU COMITE :

-  Servir de relais entre les habitants du quartier et la municipalité ;
-  Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier ;
-  Soumettre des propositions d'action du quartier ;
-  Faire que les habitants soient une force de propositions.

ELECTION DU SECRETAIRE :

La séance commence à 19H40 et un vote est organisé pour l'élection du secrétaire de séance et Madame Millac, seule candidate, est élue à la majorité.

PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE DE QUARTIER ET TOUR DE TABLE :

1. Les poids lourds

La circulation des poids lourds reste un problème à Chennevières et notamment rue de Sucy, rue de Champigny...

Didier Trémoureux souligne d'abord l'action de notre maire à ce sujet : deux arrêtés permanents ont été signés réglementant la circulation des véhicules de plus de 6,5 tonnes et de plus de 19 tonnes depuis le 1^{er} août dernier.

Eddy Dupuis évoque la pose de radars en expliquant qu'il en existe déjà une rue ABriand et qu'il n'est pas facile pour la ville d'en ajouter d'autre.

2. La circulation :

Avec la circulation de plus en plus importante rue de Champigny, en particulier avec la nouvelle ligne de bus installée il y a quelques années et avec les chicanes, la rue devient de plus en plus dangereuse. Les chicanes sont trop rapprochées au niveau du virage : les véhicules s'engagent à l'aveugle sans possibilité de voir les véhicules arrivant en face.

D'autre part, la piste cyclable rue de Champigny pose un grave problème car il a été remarqué que certains cyclistes ne savaient pas l'utiliser et circulaient en zig-zag et en contresens, au lieu de rester sur la voie de droite. Cela occasionne beaucoup d'accidents.

Il est demandé de retirer au moins cette chicane.

D.Trémoureux rappelle que, pour réglementer la circulation, il existe déjà des moyens mis en place dans la ville. Il ajoute que les chicanes ont été installées par le Département il y a quelques années, sans consulter la mairie. A présent que J.P. Barnaud a été élu au département, la mairie va pouvoir se pencher sur le sujet de la voirie d'une manière générale. Didier Trémoureux va étudier le sujet et proposer la modification des chicanes.

La rue d'Houin est régulièrement empruntée en sens interdit.

DTrémoureux signale que, dans le cas d'une demande d'installation de miroir, l'achat du miroir restera à la charge des propriétaires et l'installation sera à la charge de la Mairie.

Il est signalé que le panneau de sens interdit rue du Port n'est pas visible. Il est caché par un arbre qui est taillé chaque année. Certains riverains empruntent la rue en sens interdit. Il est alors demandé de changer le panneau de place. DTrémoureux est d'accord et demande qu'un mail explicatif lui soit envoyé.

3. Le stationnement :

Rue d'Houin, rue de la Gare : difficulté de stationner ; le stationnement est totalement anarchique. Des véhicules avancent à contresens. Il y a des soucis d'incivilité. La Police municipale est régulièrement sollicitée mais rien ne change. On demande la possibilité de faire enlever les véhicules par la fourrière. Didier Trémoureux rappelle qu'il ne faut pas hésiter à utiliser l'application «Chennevières je signale» ou appeler la police municipale, même si elle est déjà très sollicitée par la police nationale. La police municipale passe régulièrement pour verbaliser les automobilistes mais ne peut malheureusement pas passer tous les jours.

En ce qui concerne la rue de la Gare, celle-ci sera entièrement refaite en 2023 car elle est particulièrement endommagée.

Rue de l'Ile de Conge : il y a un souci de stationnement à cause des logements sociaux de Champigny. Le stationnement est anarchique et il est de plus en plus difficile de s'y garer.

Rue de Champigny : le stationnement de cette rue est anarchique et il est de plus en plus difficile de s'y

garer.

DTrémoureux signale que les deux premières parties de la rue ont été aménagées. Un projet d'aménagement de la 3^e partie de la rue sera présenté aux riverains. Une étude est actuellement en cours afin de disposer d'un macaron «résidentiel». Il faut étudier toutes les possibilités.

DT prend l'exemple du parking du marché qui est passé en zone bleue et qui a permis d'améliorer considérablement le stationnement.

Il rappelle également que le problème de stationnement est un problème général dans Chennevières. Par exemple, une statistique démontre que, sur le parking du théâtre, 60 % des véhicules garés sont des véhicules ventouses.

DT Trémoureux informe que d'importants travaux de construction d'une médiathèque sur le parking du théâtre seront mis en place dans les semaines à venir et la ville propose, à partir du 1^{er} novembre prochain, la possibilité de se garer gratuitement pendant une heure sur le parking de l'ensemble scolaire Germaine Tillion, avec une possibilité d'accueil de 160 véhicules.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi la solution de se garer au mois pour 50€ rue Aristide Briand.

4. Les égouts :

Rue de Champigny, rue de Sucy, rue de Casenave, rue de l'Île de Conge, sentier de la Gorgette : à l'occasion de fortes pluies, de tempêtes, les eaux montent rapidement et les plaques d'égouts se soulèvent.

DT rappelle tout d'abord que les eaux pluviales sont gérées par le Territoire et les eaux usées (eaux des égouts) par le Département.

Ensuite, lors de la tempête du 19 juin dernier, beaucoup d'endroits ont été inondés à Chennevières. Des riverains ont filmé la scène, d'autres ont photographié et ont remonté les informations auprès de la mairie. La Mairie en a déduit que les canalisations étaient bouchées et s'est aperçue que quelqu'un, sans autorisation, avait cimenté une plaque d'égout sentier de la Gorgette. Les canalisations n'ont pas été nettoyées depuis 7 ans. Il a été proposé au Territoire de passer des caméras dans les canalisations (notamment sentier de la Gorgette) pour entamer des travaux ensuite. Les photographies montrent nettement des bouchons avec des avaloirs obstrués. Les ruissellements ne sont pas dus à une bétonisation des sols du coteau et DT évoque le nouveau PLU signé en 2015 qui précise que toute construction doit laisser 70 % de terre pleine. Le dossier est suivi de près par DTrémoureux en collaboration avec le service Technique. Une demande d'investigation a été faite auprès du Territoire. En ce qui concerne les eaux usées, il a été précisé que les deux pompes de relevage des eaux (rue de Champigny) fonctionnaient normalement. Le souci est que les clapets de retour des eaux usées des particuliers ne sont pas entretenus. Les particuliers doivent veiller au bon entretien de leurs clapets. Par ailleurs, la mairie a suggéré auprès du Territoire la mise en place des tampons avec grille pour les eaux pluviales afin de faciliter l'absorption des eaux en cas de fortes pluies.

5. Le droit de passage sur les berges :

Les berges des bords de marne sont très fréquentées et abimées par les vélos et les trottinettes, des scooters, les piétons. Il y a de nombreux abus. Certains s'arrêtent pour pique-niquer, pour camper, jettent des débris ou ne ramassent pas les déjections de leurs chiens. Les berges se détériorent, se creusent, s'affaissent. Que peut-on faire ? Y aurait-il un moyen d'aider à l'entretien des bords de marne ? A Champigny ou à St Maur, il y a un dallage qui permet à tout le monde de passer et aux riverains de nettoyer facilement. Y a-t-il une également une possibilité de poser un panneau qui rappelle les droits et devoirs des passants ?

Il est également rappelé qu'une étude a été faite avec DTrémoureux et l'association Epic qui prévoyait l'autofinancement des travaux.

DTrémoureux nous signale qu'autrefois, sur tous les bords de fleuve, il y avait un sentier de halage. Il

rappelle aussi que les riverains de la berge doivent laisser le droit passage libre et entretenir eux-mêmes leur berge. Pour l'entretien, la mairie n'a pas sujet à envoyer une lettre en recommandé aux propriétaires. Par contre, elle peut s'adresser aux Voies Navigables de France qui ont autorité pour intervenir au sujet des infractions, de la circulation sur la Marne et les berges et du stationnement sur les pontons. DT propose de se renseigner auprès de VNF.

6. Le passage des poubelles :

Depuis quelques années, le passage des poubelles concernant les déchets résiduels ne se fait plus qu'une fois par semaine au lieu de 2 fois. Y a-t-il une possibilité de les faire passer deux fois en particulier au printemps et en été, périodes pendant lesquelles les containers laissent échapper des odeurs très désagréables ?

EDupuis rappelle que les éboueurs ne passent que deux fois que dans les rues où il y a des immeubles. Il signale aussi qu'en cas de besoin d'une poubelle supplémentaire ou d'une poubelle cassée, il ne faut pas hésiter à appeler la Communauté des Hauts du Val de Marne (n° de téléphone indiqué sur chaque container).

Solution : voir avec le GPSEA ;

Pour toute autre demande comme la végétation qui envahie le trottoir ou bien dépôt d'ordures ou panne d'éclairage d'un réverbère, il suffit de saisir sa demande sur l'application : «Chennevièressignale» et la demande arrivera directement au service concerné.

Dans la rue de Champigny, il y a régulièrement des déchets sur le sol. Une demande de poubelles publiques supplémentaires avec sac est nécessaire.

Réponse : à étudier.

Il est également demandé la possibilité de poser des bornes de «toutous crottes» à l'angle de rue de l'Ile de Conge.

DT répond que des distributeurs existent et qu'il ne faut pas hésiter à le signaler pour le remplacement des sacs en cas de manque.

Réponse pour les nouveaux distributeurs à installer : à étudier.

7. La sécurité :

Pour se sentir plus en sécurité, il serait intéressant d'installer une caméra de surveillance pour rassurer les riverains rue de Champigny.

DTremoureux signale qu'il existe déjà des caméras qui fonctionnent parfaitement et sont sous le contrôle de la police municipale. Pour en installer une supplémentaire, cela doit faire l'objet d'une demande auprès du préfet.

Il a été évoqué la pose d'un STOP à l'angle de la rue de St Maur et de la rue de Champigny afin de sécuriser ce carrefour.

8. Les nuisances sonores :

Au 82 rue de Champigny, une maison a été rachetée par plusieurs co-propriétaires et elle est louée pour les soirées, les fins de semaine pour faire organiser des fêtes. Les locataires font énormément de bruit. La police municipale est régulièrement appelée mais ce n'est pas suffisant.

EDupuis a été saisi plusieurs fois concernant cette affaire et les propriétaires ont été auditionnés à chaque fois mais, comme l'amende -non dissuasive- est de 68 euros, les propriétaires la paient systématiquement et continuent. Le sujet est en cours d'étude pour trouver une solution.

La séance se termine à 22H45 et Didier Trémoureux remercie l'ensemble des participants. Le prochain comité se tiendra courant du premier trimestre 2022.